

**DEPARTEMENT DES YVELINES
COMMUNE DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU**

CAHIER DES CHARGES

**AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE PIÉTONNIER
ET DÉMOLITION D'UN GARAGE
AVENUE DE LA REPUBLIQUE**

Présentation de l'opération

Aménagement d'un passage piétonnier et démolition d'un garage.

Descriptif sommaire des travaux

- Dépose des tuiles et de la charpente, démolition des murs de façade et de la dalle, avec précaution, sachant que les deux bâtiments contigus sont conservés.
- Pompage, dégazage et enlèvement de la cuve à fioul
- Réalisation de tranchées avec fourreaux pour les concessionnaires (télécom, éclairage public)
- Réalisation d'une dalle en béton désactivé
- Bouchement d'une porte existante
- Ravalement des deux pignons
- Fourniture et pose d'un candélabre repris sur l'éclairage existant
- Reprise des trottoirs existants en enrobés couleur du site (rouge)

Exécution des travaux

La durée des travaux est estimée à six semaines.

Le délai d'exécution du marché partira à la date fixée sur le bon de commande.

Lors du dépôt de son offre l'entreprise fournira un planning de réalisation des travaux avec la date de début et la date de fin.

Conditions de règlement

La prestation fera l'objet d'une facturation après travaux. La commune procèdera au paiement conformément aux règles de la comptabilité publique en vigueur.

Les acomptes et paiements partiels seront versés au titulaire dans les conditions prévues à l'article 91 du Code des Marchés Publics.

A sa demande expresse, le titulaire du marché peut percevoir des acomptes mensuels lorsqu'il est une petite et moyenne entreprise, une société coopérative ouvrière de production, un groupement de producteurs agricoles, un artisan, une société coopérative d'artisans, une société coopérative d'artistes ou un atelier protégé.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

Référence et offre

L'entreprise doit fournir les références permettant de juger ses capacités à réaliser ces prestations, la liste de son matériel, l'effectif du personnel.

L'offre doit être présentée sous forme de devis détaillant toutes les prestations nécessaires à la bonne exécution de l'opération

Visite des lieux

Une visite des lieux est obligatoire. Prendre contact avec M. Archet, directeur des services techniques au 01.34.91.00.77. E-mail : technique@neauphle-le-chateau.com

Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des services techniques de la commune de NEAUPHLE LE CHATEAU – 2 place aux Herbes 78640 NEAUPHLE LE CHATEAU

Tel. 01 34 91 00 77 E-mail : technique@neauphle-le-chateau.com